Modalités de contrôle des aptitudes et de l'acquisition des connaissances et des compétences

Compléter le tableau pour le semestre : une ligne par épreuve d'ECUE (ou par épreuve d'UE pour les UE sans ECUE). Cf. onglet "Consignes".
Ces modalités s'appliquent aux étudiants bénéficiant d'un régime spécial d'études (sportif de haut niveau, artiste, étudiant entrepreneur, étudiant en situation de handicap, …) et aux étudiants
Lorsqu'il est indiqué "**1 ou 2**" pour la **forme du contrôle de l'épreuve (colonnes M et T)**, cela signifie que **chaque étudiant** est amené en présentiel ("1") et suivre une, de contrôle organisée en présentiel pour avoir organisation sur-mesure, le contrôle sera réalisé à distance ("2").
Pour les éléments pédagogiques dont l'épreuve est indiquée "**1**" ou "**2**", **les étudiants seront avertis au moins 15 jours avant le début des épreuves de la modalité qui sera appliquée entre "1" ou "2".**

Mentions de numéraire (non-exhaustif) de Cl. à C :
Année :
Domaine :
Domaine (in cas échéant
Mention :
Parcours type :
Composition entre semestre pour validé

semestre 1 et 3
Licence

Sciences de la Vie

NUN

| | | |